



Direction territoriale SEINE NORD
SERVICE RH – POLE GESTION PRIVEE

Indemnité de sujétion d'éloignement (ISE)

NOM
PRENOM
SERVICE/UT/UP

➔ DEMANDE A ADRESSER AU POLE PAIE PRIVEE DT

Rappel de la règle (art 25.2.2 de la CCN) :

- ✚ Un salarié amené à effectuer un grand déplacement entraînant un découcher peut prétendre à une indemnité de sujétion d'éloignement, ce dès la 1^{ère} nuit.
Son montant est arrêté à 8MG par nuit (34,80 euros au 01/06/2026).
- ✚ Les découchés effectués dans le cadre de sessions de formation, de séminaires, n'ouvrent pas droit à cette indemnité.

Grand(s) déplacement(s) ouvrant droit à l'ISE :

- ✓ Déplacement(s) du au
..... au
..... au
- ✓ Motif du déplacement :
- ✓ Ouvrant droit à (préciser le nombre d'ISE) : x = euros
- ✓ Justificatif à fournir : copie de l'état de frais de déplacement correspondant.

Fait à, le

Signature du collaborateur

Validé par le manager, le